

Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU

ARDOCC

M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr
site:<https://www.ardocc.com>
<https://www.donjondecoucy.com>

Le 05 Janvier 2026

Présidente de la commission des pétitions
Parlement européen
c/o Secrétariat PETI
Rue Wiertz 60
B-1047 BRUXELLES

Obj : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Madame la Présidente ,

La construction de l'Europe, au centre de deux guerres mondiales , implique beaucoup d'initiatives et d'expressions de la société civile et il est compréhensible que cette construction s'étale dans le temps . L'association pour la reconstruction de Coucy-le-château a soumis sa première pétition en 2004 et soumet sa quatrième par ce courrier .

Les années passées ont permis des avancées mais des obstacles sérieux demeurent et concernent directement la « **résolution sur la conscience historique européenne** » .

De ce fait, il est du devoir de notre association de citoyens européens de tenir le Parlement informé , bien et opportunément.

Pour la bonne information du Parlement, nous rappelons nos Pétitions précédentes et les mettons à jour car des données récentes modifient le cadre d'analyse, de responsabilité et de solution .

Restant dévoué à la Paix, à l'histoire et au patrimoine européen, nous espérons en la bonne attention des instances européennes et de votre administration.


Pour l'ARDOCC
Louis Trémolières

Pétition au Parlement Européen.

Pétition de l'Association pour la restauration du donjon de Coucy le château (Ardocc) comme symbole de paix entre les peuples allemands et français et comme symbole de la construction européenne.

Prologue

La présente pétition s'inscrit dans la continuité des trois précédentes pétitions

*de février 2004 enregistrée sous 67/2004
du 10/9/2021 sous 0702/21 modifiée sous 0845/2021
du 7/12/2024 sous 1267/2024*

Ces trois pétitions ont été soumises dans des termes identiques et acceptées telles qu'elles sans pour autant conduire à une solution acceptable pour la société civile européenne.

L'association pour la restauration du donjon de Coucy-le-château doit au préalable remercier les Institutions européennes pour lui avoir permis l'accès à Europanostra ainsi qu'à une meilleure considération médiatique et possibilité d'approfondir la situation de ce monument au sein de l'ensemble du patrimoine européen

Elle se doit aussi de représenter sa pétition actualisée par des découvertes récentes qui rendent encore plus nécessaire l'implication des Institutions européennes pour la défense des droits des citoyens européens face à un Etat, membre de l'Europe, qui, par la censure et l'occultation , empêche toute initiative privée et maintient un discours défavorable, contraire à la vérité et inapproprié en regard de sa politique récente déclarée et effective au sein de la communauté.

La modification porte sur l'alinéa suivant :

Les promoteurs de cette pétition demandent donc que la volonté européenne qui peut être exprimée par son Parlement soit consultée, ceci afin de mettre les Etats responsables dans la situation de bien vouloir oeuvrer de concert pour rendre à la nation européenne un de ses monuments principaux et effacer par là ce témoignage concret d'un double mensonge :

- celui de l'Allemagne qui a fait sauter le Donjon sur l'argument que c'était un édifice guerrier alors qu'en 1917, il n'était déjà plus qu'un monument inoffensif*
- celui de la France qui a laissé les ruines en l'état en accusant le peuple allemand de barbarie, lequel peuple n'a jamais été consulté .*

et doit être remplacé par l'alinéa suivant :

Les promoteurs de cette pétition demandent donc que la volonté européenne, qui peut être exprimée par son Parlement soit consultée, ceci afin de mettre les Etats de l'Union dans la situation de bien vouloir oeuvrer de concert pour rendre à la nation européenne un de ses monuments principaux et mettre un terme à ce qui ne peut se qualifier que de mensonge.

L'Etat Français a laissé et laisse toujours croire que le donjon n'avait pas d'utilité militaire, mais des photos récentes du service des archives du ministère des armées, autocensurées et interdites de diffusion montrent clairement qu'un centre de commandement militaire et télégraphique était en place à la base du donjon ,ce que l'Empereur d'Allemagne a pu constater de visu..

Ce dernier a donc dit la vérité en alléguant, comme raison au minage, le danger militaire. En effet, l'éventualité de la récupération par les troupes ennemis d'un site à des fins militaires, de conception récente, immédiatement efficace et pouvant atteindre l'armée allemande dans son périmètre de repli : la ligne Hindenburg, s'avérait périlleux.

Ce risque était d'autant plus réel que l'armée française disposait depuis 1915 de canons énormes mobiles sur rail.

L'existence de ces gros canons a aussi été occultée dans l'histoire officielle jusqu'à la fin du conflit et même au delà. .

Le maintien en ruine pour montrer la barbarie du peuple allemand aux générations futures . s'avère donc dépourvu de fondement éthique et moral . L'association depuis son adhésion à Europanostra a fait requête, depuis plusieurs années, à toutes instances de la puissance publique française, d'une demande de caducité des textes dits Doumer qui maintiennent le donjon" en état de ruine pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand."

La pétition ne peut reprendre les très nombreuses correspondances sur ce sujet, faites tout au long de plusieurs décennies, et ne joint à la présente que les dernières qui, sans aucune réponse, attestent de la volonté de maintien du texte de haine en esprit et réalité. de la part de l'Etat français

La résolution du Parlement sur la "conscience historique européenne" oblige le citoyen à alerter et à réclamer une juste appréciation de la situation, laquelle est profondément spoliante pour tous les citoyens européens et contraire aux traités internationaux sur les biens culturels démolis par faits de guerre ou terrorisme .

L'association pour la restauration du donjon de Coucy est, par ses statuts, apolitique, issue de la société civile et pour la Paix entre les peuples.

Elle s'oblige à défendre un patrimoine dont la reconstruction a même été reconnue officiellement d'un intérêt et d'une ampleur indéniable et qui pourtant perpétue un message de haine inacceptable .

Par cette pétition , il est demandé que la volonté européenne soit exprimée afin de mettre les Etats responsables dans la situation d' oeuvrer de concert pour rendre à la nation européenne un de ses monuments principaux en effacant un message de haine, aujourd'hui suranné, nocif, ruineux et malheureux.



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

Pièces jointes : Traduction en langue anglaise
t
texte de la Pétition originelle

copies de courriers au Président de la République,Ministères des armées et de la culture
aux Préfets de Région et département de l'Aisne, Conseil départemental de l'Aisne
Commune. Lettre du descendant de Paul Doumer
preuves matérielles de la censure et occultation d'Etat sur l'affectation militaire du donjon .

Toutes les correspondances et pièces sont accessibles en pdf dans le site Internet

page : L'Actualité de l'Association Janvier 2026

Petition to the European Parliament.

Result of a conflict of European dimension, the keep of the Coucy castle was pulled down and left as it was by decision of the French Parliament to show:

“To future generations the barbarity of the German people.”

The desire for European construction has since been expressed by the peoples of Europe and the maintenance in ruin of this most important building in the world and undoubtedly one of the most significant of the civilization of this continent goes against the will of the citizens.

The promoters of this petition therefore ask that the European will, which can be expressed by its Parliament, be consulted, in order to put the States of the Union in the position of willing to work together to return one of its main monuments to the European nation and put an end to what can only be described as a lie.

The French State has allowed, and continues to allow, the impression that the keep had no military purpose, but recent photographs from the archives of the Ministry of the Armed Forces, self-censored and forbidden from publication, clearly show that a military and telegraph command center was located at the base of the keep, something the German Emperor was able to verify firsthand. He therefore told the truth, citing military danger as the reason for the mining. Indeed, the possibility of enemy troops seizing a site designed for military purposes, recently constructed, immediately effective, and capable of reaching the German army within its fallback perimeter—the Hindenburg Line—was perilous. This risk was all the more real given that the French army had possessed enormous mobile rail-mounted cannons since 1915. The existence of these large cannons was also concealed from official history until the end of the conflict and even beyond. Maintaining the dungeon in ruins to demonstrate the barbarity of the German people to future generations is therefore

devoid of ethical and moral foundation. Since joining Europanostra, the association has, for several years, petitioned all levels of the French public authorities to declare the so-called Doumer Laws null and void. These laws maintain the dungeon in a state of ruin to demonstrate the barbarity of the German people to future generations. This petition cannot include the numerous letters on this subject, exchanged over several decades, and attaches only the most recent ones, which, despite their unanswered response, attest to the French State's determination to maintain this hateful text in both spirit and reality.

The Parliament's resolution on "European historical consciousness" compels citizens to raise awareness and demand a fair assessment of the situation, which is profoundly detrimental to all European citizens and contrary to international treaties on cultural property destroyed by acts of war or terrorism.

The Association for the Restoration of the Coucy Keep is, by its statutes, non-political, originating from civil society, and dedicated to peace among peoples. It is committed to defending a heritage site whose reconstruction has even been officially recognized as undeniably important and significant, yet which perpetuates an unacceptable message of hatred. This petition requests that the European will be expressed in order to encourage the responsible states to work together to restore one of the European nation's principal monuments by erasing a message of hatred that is now outdated, harmful, ruinous, and unfortunate.

Pétition au Parlement Européen.

Résultat d'un conflit de dimension européenne, le donjon du château de Coucy a été mis à terre et laissé en l'état par décision du Parlement Français pour montrer :

" aux générations futures la barbarie du peuple allemand ".

La volonté de construction européenne a depuis lors été exprimée par les peuples d'Europe et le maintien en ruine de cet édifice le plus important du monde et sans doute l'un des plus significatifs de la civilisation de ce continent va à l'encontre de la volonté des citoyens .

Les promoteurs de cette pétition demandent donc que la volonté européenne qui peut être exprimée par son Parlement soit consultée, ceci afin de mettre les Etats responsables dans la situation de bien vouloir oeuvrer de concert pour rendre à la nation européenne un de ses monuments principaux et effacer par là ce témoignage concret d'un double mensonge :

- celui de l'Allemagne qui a fait sauter le Donjon sur l'argument que c'était un édifice guerrier alors qu'en 1917, il n'était déjà plus qu'un monument inoffensif*
- celui de la France qui a laissé les ruines en l'état en accusant le peuple allemand de barbarie, lequel peuple n'a jamais été consulté .*

Les pétitionnaires font remarquer que la pétition satisfait à deux conditions d'objet :

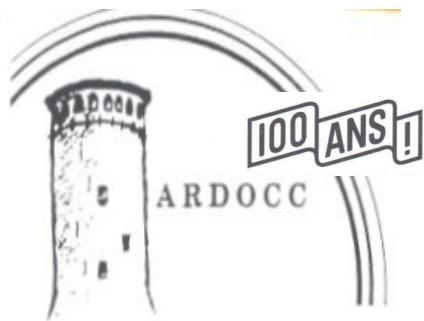
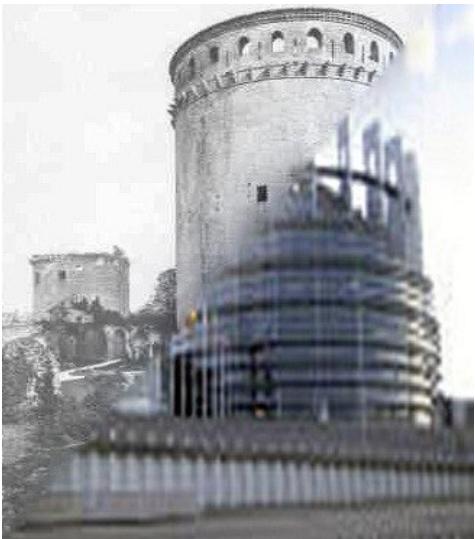
- demande qui découle d'un besoin général,*
- incitation lancée au Parlement européen afin qu'il prenne position sur un domaine d'intérêt public.*
- et que l'objet relève des domaines suivants*
- la libre circulation des personnes, des marchandises, services, capitaux*
- la non-discrimination en raison de la nationalité*
- la protection de l'environnement*

L'Association pour la Reconstruction du Donjon de Coucy est une association non politique qui a le soutien de personnalités éminentes mais bute sur l'immobilisme de l'administration française qui se retranche derrière un texte d'hostilité non abrogé et sur la difficulté pour l'Etat fédéral allemand à s'impliquer dans le règlement d'une responsabilité historique .

Il est donc souhaité que cette source latente de conflit soit présentée au Parlement Européen et que celui-ci exerce son autorité morale vis-à-vis des Etats et surtout au nom des peuples qui espèrent ardemment cette reconstruction.

Elle voit aussi dans cette reconstruction un acte symbolique dont les retombées, historiques, politiques voire économiques ne peuvent être qu'utiles à l'Europe.

*A.R.D.O.C.C
Hôtel de Ville à Soissons
www.donjondecoucy.com*



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



Internet:www.ardocc.com
www.donjondecoucy.com

Mail:louis.tremolieres@orange.fr

le 11 novembre 2025

**Monsieur le Préfet de Région
Hauts-de-France
Bertrand Gaume
12 rue Jean-sans-Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex**

Obj : Requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Monsieur le Préfet de Région,

L'association pour la restauration du donjon-de Coucy-le-château est connue depuis plusieurs décennies par les différentes composantes de la Puissance publique, départementale et nationale .

Issue de la Société civile, elle a pu obtenir des services de l'Etat concernés par les monuments historiques, des travaux qui ont permis d'apprécier la faisabilité d'une restauration du Donjon .

En dépit de plusieurs altérations des pouvoirs respectifs des tenants de la Puissance publique dans le domaine de l'administration d'un monument absolument central dans l'histoire de la civilisation européenne, l'association s'est toujours obligée à poursuivre son objet social.

Il s'agit pour elle de l'honneur des habitants du secteur proche de la ruine tout autant que la défense d'un patrimoine qui appartient à l'humanité ainsi que de l'importance des symboles de paix et fraternité des peuples fondateurs de l'Union européenne.

Outre la réussite du déblaiement de la base du donjon effectué par l'architecte en chef des Monuments historiques et les analyses qui permettent d'envisager une restauration à coût modique, l'association a recherché des soutiens aux quatre coins du monde et particulièrement en Europe .

Sur recommandation de la Commission Européenne, elle a été admise à Europa Nostra, ainsi qu'accueillie au World Monument Fund.

Ce qui l'autorise à s'étonner de l'occultisme et immobilisme du Centre des Monuments nationaux alors même qu'elle détient une lettre du Ministère de la Culture qui écrit que

" la reconstruction du donjon serait aux plans patrimoniaux, architecturaux, historiques voire diplomatiques un projet d'un intérêt et d'une ampleur indéniable" .

Qu'il existe au sein même de notre Etat des approches divergentes sur l'avenir de ce monument, ne saurait entraîner les silence et mutisme de la société civile et c'est pourquoi, notre association , après avoir signalé ses positions et requêtes à la Commune, puis au Conseil départemental, au Préfet voire au Président de la République, s'adresse à vous .

L'inclusion du site au domaine national vous confère des responsabilités particulières en la matière.

Sans préjuger des questions pratiques d'une restauration, il s'avère que notre association peut témoigner que l'Europe et sa Banque d'Investissement n'accordera aucune aide , subside ou prêt, tant que le texte Doumer impliquant " le maintien en ruine pour monter aux générations futures la barbarie du peuple allemand " ne sera pas rendu caduc.

De plus, par la résolution du Parlement Européen de Janvier 2024 sur la "conscience historique européenne", tous les pays ont été invités à se mettre à jour pour faire disparaître des motifs de haine et de narration unilatérale de l'Histoire.

Pour le tout-un-chacun, il n'existe pas de guerre locale voire mondiale avec barbarie unilatérale et la caducité du Décret Doumer s'impose urgentement . De plus, le peuple n'a pas été, à l'époque, valablement consulté.

Les réticences de la Mairie et du Conseil départemental sont pour les ressortissants européens très surprenantes , car l'Europe leur reconnaît déjà une voix au chapitre car , pour tous, les corps élus démocratiquement ont d'ores et déjà la possibilités de s'exprimer et d'agir au niveau européen .

La Puissance Publique en empêchant ces droits d'expression empêche et même interdit toute aide des Institutions européennes et réduit les possibilités de la société civile de tous les Etats membres !

C'est pourquoi, nous tenons à vous aviser et à interpeller votre autorité .

Le plus fort donjon du monde vaut bien une simple décision de caducité d'un texte que même le descendant direct du Président Doumer considère comme inadéquat aujourd'hui .

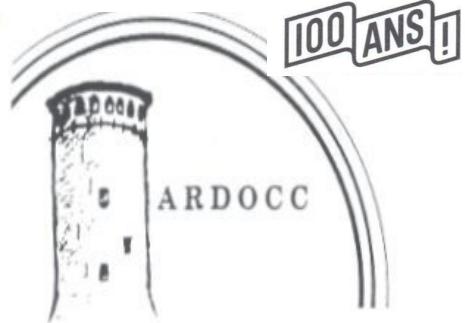
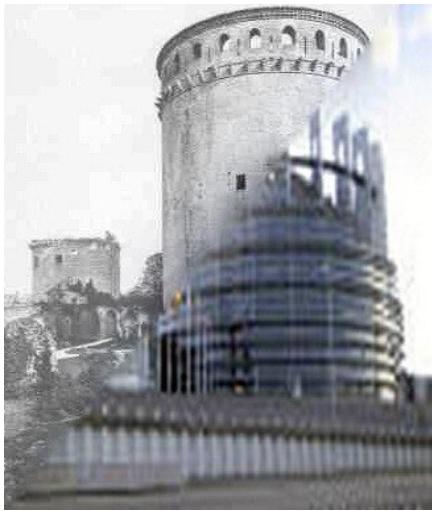
Votre autorité est fondé à agir en ce sens pour le bien commun .

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et en espérant votre compréhension pour la très grande majorité des habitants d'une des régions les plus meurtries de l'histoire qui attend un peu de raison d'espérer en l'avenir, la paix et la prospérité.



Pour T'ARDOCC
Louis Tremolieres

PJ: sont repris en documents joints les échanges avec la Puissance publique départementale ,
Tous les autres échanges sont consultables sur le site internet de l'Association .



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



Internet : www.ardocc.com
www.donjondecouM Louis Trémolières
Mail:louis.tremolieres@orange.frccy.com

Le 2 novembre 2025

Madame la Préfète

du Département de l'Aisne

Obj : Requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Chère Madame,

L'association en rubrique tient à s'adresser à votre autorité car, issue de la société civile du département, elle a toujours cherché à maintenir le contact avec la République qui est, en titre, propriétaire de l'ensemble immobilier du site de Coucy, bien que celui-ci soit placé sous des administrations et avec des classifications changeantes .

Depuis sa fondation, son objet social n'a pas varié et est rappelé en objet.

Elle a été très honorée d'obtenir l'aide et le soutien de la Drac en 1989 pour des travaux de déblaiement et sondage de la base du donjon sous administration de l'architecte en chef des Monuments historiques dont les analyses et avis sur la faisabilité d'une restauration figurent certainement dans les archives départementales .

Pour autant, ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune suite et l'association n'a plus obtenu aucune communication de l'Etat .

Cette situation l'a conduite à exposer son objet social aux Institutions européennes par voie de pétitions , lesquelles dès 2004 ont été admises et reconnues . La Commission Européenne a , d'elle même , recommandé l'admission de l'association à EuropaNostra .

Dans le cadre des possibilités techniques et financières de cette organisation , un dossier a été présenté au "7 Most endangered sites".

Il s'est vite avéré que tout dossier ne pouvait aboutir sans la caducité des textes Doumer qui prononcent le "maintien en ruine pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand**" . Il fut clairement signalé que cette caducité devait être prononcée par le premier niveau de la démocratie reconnu en Europe : i e : la Commune .**

La Commune de Coucy refusant de se prononcer, l'Association s'est adressée au Conseil départemental qui est à l'origine du texte .

Cette démarche a été faite très concrètement et un temps de réponse assez long a été consenti à cette autorité .

Bien qu'entre temps, le Parlement européen ait adopté la résolution sur la "conscience historique européenne**", le Conseil départemental n'a pas prononcé cette caducité et s' est justifié par la lettre en annexe.**

La position du Conseil, qui nie sa position de corps élu par le peuple, renvoie à l'autorité préfectorale .

Nous tenons à vous signaler cette position .

Pour notre association comme pour l'Europe, il ne s'agit nullement de refaire l'histoire et de savoir qui , comment et pourquoi, cette décision de maintien en ruine a été prise mais seulement de faire date d'une caducité et donc de reconnaître qu'une restauration soit ouverte à toutes les organisations, personnes publiques et privées à tous les niveaux du local, au régional, national et international qui le souhaitent et l'organisent .

Pour la crédibilité de notre démarche, nous tenons à vous informer que, du descendant direct de Paul Doumer, jusqu'à la totalité des gouvernements européens et de la quasi unanimité des citoyens français et étrangers , tout le monde souhaite cette restauration .

Il est douloureux pour des citoyens ordinaires proches de la ruine et qui n'ignorent rien des drames qu'ont connues leurs anciens et parents, de constater l'immobilisme et occultation de nos gouvernants.

Comment aussi ne pas s'interroger quand la Télévision évoque un Picard ambitieux, grand baron, comploteur, ayant ponctionné les habitants pour une édification très onéreuse, voire potentiellement ruineuse qui travestit l'histoire et impute la destruction à une volonté de l'ennemi d'alors d'abattre la fierté féodale française ?

Certes, le Centre des Monuments nationaux peut rechercher tous les moyens médiatiques pour faire venir des touristes mais il est déplorable que l'argumentation porte atteinte aux enfants du pays qui savent très bien que le Picard n'a pas de telles qualités ou tares .

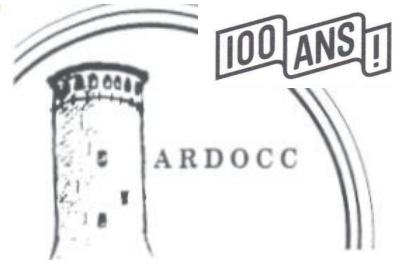
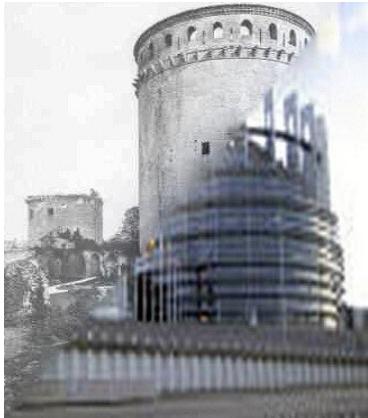
En espérant en votre compréhension et en une action simple mais très symbolique et attendue veuillez croire, Madame la Préfète, au dévouement de notre association pour les meilleurs renom et gloire de notre pays ainsi que pour le meilleur avenir pour ses enfants .



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

PJ: échanges avec le Conseil départemental

**Toutes les actions de l'Association sont consultables sur son site internet :
www.ardocc.com ou www.donjondecoucy.com**



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



Internet : www.ardocc.com

www.donjondcoucy.com

M Louis Trémolières

Le 06 août 2025

Mail:louis.tremolieres@orange.fr

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers
du Conseil départemental de l'Aisne**

Ref : Lettre du Président du Conseil départemental reçue le 24 juillet non datée (jointe)

Obj : Requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

**Monsieur de Président
Mesdames et messieurs les conseillers**

Par la présente, l'Association pour la Restauration du Donjon de Coucy-le-Château accuse réception de la lettre en référence qui fait réponse à notre lettre recommandée de 2 mai 2025 et s'inscrit dans la suite de notre entretien du 22 mai 2023, où l'association, accompagnée de l'Association des amis de Laon et de celle des Amis de Coucy-le-château, est venue présenter, en vos murs, une requête en caducité des textes dictant le maintien en ruine de Coucy-le-château, requête confirmée par courrier .

En liminaire, le fait que la lettre récente reçue sous en-tête de la Direction de la Culture, sous signature numérique du Président du Conseil, soit non datée, interpelle .

Comment l'archivage des documents du Conseil départemental peut-il s'opérer valablement sans date ?

Notre association entend répondre à ce courrier de deux pages car membre d'Europa Nostra et introduite en cette organisation par la Commission européenne, elle s'étonne

profondément que l'intégralité de la substance du courrier ne mentionne nullement l'Europe et la résolution du Parlement sur la « conscience historique européenne », alors que l'Europe, elle, reconnaît la capacité du Conseil, comme celle de la Commune à s'exprimer et agir auprès des Institutions européennes ,

Alors que le texte dont il est demandé la caducité est bien repris et reconnu comme émanant du Conseil général de l'Aisne, il est argué que ce conseil était « présidé par le préfet du département et qu'il ne m'appartient pas de revenir sur une telle décision, prise il y a désormais plus d'un siècle sous l'autorité préfectorale »

Pour l'Ardooc, à tort ou à raison, la proposition et la décision à l'unanimité a été prise par le Conseil et la caducité peut être prononcée par le Conseil actuel, représentant comme le précédent Conseil général, le peuple français .

Imputer la responsabilité à l'autorité préfectorale est vider le Conseil élu par le peuple de toute autorité quant à la gestion du Département et de son développement .

Nous réitérons que sans la caducité de ce texte, prononcée par une autorité publique reconnue par l'Europe (Commune, Conseil départemental, général, Etat...) aucune aide financière et technique ne peut être obtenue d'elle .

Nous nous devons donc de réitérer cette demande qui n'est pas du tout un « retour sur une décision prise il y a plus d'un siècle » mais simplement la fin de sa validité . L'histoire n'est pas une matière malléable mais la « conscience historique européenne » impose que la caducité de ce texte soit prononcée et d'abord par les niveaux les plus proches du peuple, c'est le sens même de la Démocratie .

Il est fait ensuite un développement sur l'archivage des documents déposés par l'Ardooc après le déblaiement de la base du donjon de 1991/1992 .

Lors de notre entrevue du 22 mai 2023, la première question posée par M Paul Leleu, membre du bureau de l'Ardooc, personne très connue et estimable, et qui, lui-même, a déposé le dossier au Conseil départemental, à l'époque, a été de savoir si vous vous étiez munis pour l'occasion de ce dossier qu'il a lui-même remis en son temps .

Tous les témoins ont clairement entendu que vous n'aviez rien .

Notre association ne peut mettre en doute la parole de M Paul Leleu.

Par respect pour sa mémoire, nous ne ferons pas de commentaire sur votre argumentation concernant l'absence de recherche de notre part aux archives départementales .

Même s'il est invérifiable de prouver l'intention de disparition, on peut constater de par votre courrier que vous avez la connaissance de l'existence de ce dossier .

Vous mentionnez qu'il figure sur notre site internet et pouvons donc constater que vous l'avez ainsi retrouvé et consulté.

Son importance semble par contre ne pas vous préoccuper, pas plus que la caducité, comme si Coucy et son donjon*, le monument comme le développement touristique et le patrimoine national n'étaient pas votre affaire. C'est surtout l'absence de prise en considération de la place de la France en Europe qui chagrine et interpelle .

Dans ce contexte de poursuite d'entrave à notre objet social, je vous invite aussi à « très fermement reconstruire la position du Département de l'Aisne » sur ce sujet .

Depuis sa fondation, l' Ardoch recherche la restauration du donjon, considérée comme d'importance et de valeur indéniable par le ministère de la culture et nous sommes bien fondés à estimer la position du Conseil départemental comme inadaptée à la situation générale européenne actuelle .

Que cela soit préjugé par vous comme une atteinte à l'image et les intérêts du Département , nous pensons le contraire : nos arguments visent à améliorer et son image et ses intérêts .

Vous comprendrez aussi que des expressions de menace soient pour nous une incitation supplémentaire à poursuivre . Il serait même absolument inédit et merveilleux que la Cour européenne de Justice ait à traiter de ce cas .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, les salutations républicaines d'une association pour laquelle les valeurs démocratiques européennes s'imposent pour l'éducation des générations futures et l'avenir du pays au sein des nations du monde libre ..



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

*à l'exception de la Porte de Laon qui résulte de la décision même de Paul Doumer

P.J . Rappel de la lettre de M P Nivet-Doumer sur la caducité .

Votre courrier non daté

Philippe Nivet-Doumer
235 rue Gambetta
27130 Verneuil-sur-AVRE

Monsieur Louis Trémolières

Verneuil-sur-Avre , le 5 novembre 2023

Cher Monsieur,

La lettre que vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir à propos du projet de restauration du donjon de Coucy-le-Château m'a beaucoup intéressé.

Comme vous je pense que ce qui était, après la guerre de 1914, un nécessaire témoin de la mauvaise tenue des troupes allemandes, n'est plus aujourd'hui après la deuxième guerre mondiale qu'un faible souvenir de ces terribles moments pour la grande partie de la population.

Je comprends bien ce que mon arrière grand-père Paul Doumer a voulu dire et il avait sans doute raison à cette époque, c'est pourquoi je n'en dirai pas autant d'Oradour sur Glane, horreur encore vivante dans l'esprit de beaucoup de français, toute politique mise à part.

J'espère donc de tout coeur que le gouvernement français prendra la bonne décision de débloquer rapidement les contraintes budgétaires et que soit prononcé la caducité de l'interdiction de reconstruction nécessaire aux vœux du département de l'Aisne, de la commune de Coucy et de l'association ARDOCC .

Vous pouvez donc me considérer maintenant comme un ami supplémentaire.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe Nivet-Doumer



Direction de la culture

Affaire suivie par : Julie MOREAUX
DC25-0256

MONSIEUR LOUIS TREMOLIERES
PRÉSIDENT DE L'ARDOCC
29 RUE DU BOIS L'ABBE
02700 FRIERES-FAILLOUËL

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note de vos courriers transmis au Département dans votre démarche de reconstruction du donjon de Coucy et pour obtenir la « caducité » de la délibération du Conseil général de l'Aisne du 16 avril 1917 demandant de maintenir le château de Coucy à l'état de ruines.

Comme vous le savez, lors de l'assemblée du Conseil général de l'Aisne du 16 avril 1917, le conseiller général, Sénateur, et futur Président de la République, Monsieur Paul Doumer, a demandé qu'une délibération soit prise afin que l'on conserve le château de Coucy en ruines « en témoignage d'une barbarie que nous devons pouvoir montrer en exemple à nos jeunes hommes et aux enfants, pour l'éducation de générations futures ».

Je me dois toutefois de vous informer qu'à l'époque le Conseil général de l'Aisne était présidé par le préfet du département, et qu'il ne m'appartient pas de revenir sur une telle décision, prise il y a désormais plus d'un siècle sous l'autorité préfectorale.

Comme évoqué ensemble, ce bien national classé Monument historique depuis 1862, est aujourd'hui la propriété de l'Etat et géré par le Centre des Monuments Nationaux, il revient donc au ministère de la Culture de se prononcer sur la conservation et le devenir de ce site.

Comme vous le savez aussi, le Département, propriétaire de la porte de Laon située sur l'enceinte médiévale du château, mène un important programme de restauration qui doit permettre de mettre en valeur le site du château de Coucy. Ce programme sous-entend, de fait, que le Département est favorable à la remise en état du château de Coucy.

Le Département de l'Aisne est également engagé activement dans la valorisation des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale inscrits sur la liste de l'UNESCO du Patrimoine mondial de l'Humanité, qui doit permettre de faire reconnaître les destructions subies par nos territoires durant ce terrible conflit.

Enfin, j'ai particulièrement pris connaissance de votre courrier du 2 mai 2025, dans lequel vous mettez en cause les Archives départementales de l'Aisne, en les incriminant d'avoir intentionnellement fait disparaître des documents relatifs aux travaux de déblaiement de la base du donjon de Coucy réalisés en 1991 par la Conservation régionale des Monuments historiques.

Je dois vous dire mon profond étonnement face à la gravité de telles accusations, qui ne reposent sur aucun élément vérifiable. Vous ne mentionnez ni date ni circonstance précise, ce qui rend votre affirmation confuse et particulièrement difficile à étayer.

Après vérification, je vous informe qu'il n'y a aucune trace d'une quelconque sollicitation— ni de votre Association, ni de vous-même — auprès des Archives départementales pour la consultation de documents relatifs à ce sujet sur les années 2023, 2024 et 2025 : aucun courrier, aucune demande, aucun contact n'y figure. Si la démarche avait été faite directement en salle de lecture des Archives départementales, vous auriez dû être inscrit dans le registre de lecteurs. Or, là encore, aucune trace de votre passage n'existe.

J'ajoute qu'il n'y a aux Archives départementales aucune trace d'un don ou d'un dépôt de documents de la part de votre association, ni dans les registres d'entrées extraordinaires, ni dans les archives privées, ni dans les inventaires de la bibliothèque des Archives : aucune remise de document, aucune cession de votre part n'a été enregistrée.

Le lien que vous mentionnez dans votre courrier du 2 mai renvoie à de simples copies de documents produits par la DRAC, c'est-à-dire des documents dont les originaux ne relèvent en rien des Archives départementales de l'Aisne, mais bien des Archives départementales du Nord, seules compétentes pour conserver les archives de la DRAC des Hauts-de-France. La documentation d'Alain Gigot, quant à elle, a été versée à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie.

Aussi, j'avoue avoir du mal à comprendre l'objet réel de votre démarche, dans la mesure où les documents que vous réclamez sont déjà en ligne sur votre propre site Internet.

Dans ces conditions, je vous invite très fermement à reconsidérer vos accusations à l'égard du Département de l'Aisne et de ses services, car mettre en cause la probité d'un service public sans élément sérieux, ni fondement factuel, n'est pas acceptable.

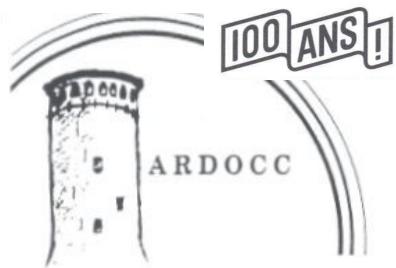
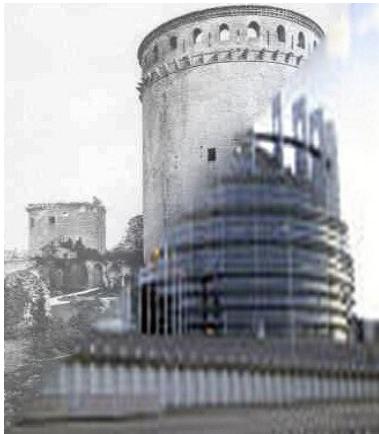
Si de telles mises en cause devaient se poursuivre, je me verrais contraint d'envisager toute mesure utile pour préserver l'image et les intérêts du Département.

Cela étant dit, je reste naturellement disponible pour tout échange avec votre association, construit sur des bases claires, respectueuses, et documentées.

Restant attentif à votre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas FRICOTEAUX
2025.07.16 16:18:46 +0200
Ref:8901531-13387078-1-M
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



ARDOCC

M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr
site:<https://www.ardocc.com>
<https://www.donjondcoucy.com>

Le 12 décembre 2025

**Monsieur le Président de la République Française
M Emmanuel Macron**

Obj : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Monsieur le Président ,

Traditionnellement, comme chaque fin d'année depuis plusieurs décennies, l 'Association pour la restauration de Coucy-le-château, vous transmet ses bons vœux pour l'année à venir en rappelant l'intérêt, voire la nécessité, d'agir pour la Paix et la Construction européenne par l'acte symbolique de « restaurer le plus fort donjon médiéval du monde ».

Au cours de l'année qui s'achève, par son courrier du 6 août, les démarches de l'association pour la « caducité du message de barbarie attachée à la ruine maintenue pour les générations futures » vous ont été rapportées et il a été sollicité de votre autorité l'expression claire et publique de la position de la France quant à la restauration du Donjon de Coucy.

Aucune réponse n'est parvenue à ce jour, ni de la Présidence, ni des Préfets de l'Aisne et de la Région .

Nous déplorons cet état de fait, rendant manifeste et effectif la volonté de maintien du message de haine , malgré notre avertissement concernant « la résolution du Parlement européen sur la conscience historique européenne ».

l'Association membre d'Europa Nostra et du World Monument Fund, se trouve, en conséquence, contrainte à communiquer aux institutions européennes et internationales une position de l'Etat Français caractérisée par de l'immobilisme, secret, occultation et mépris de la société civile française comme de l'opinion publique européenne .

Concomitamment à cette demande formelle de Caducité, laquelle est demandée par la quasi totalité des citoyens qui connaissent ce monument y compris le descendant direct de feu le Président de la République Paul Doumer, l' Association a poursuivi ses recherches sur les raisons de cette situation catastrophique.

Elle se doit d' aviser la Présidence qu'elle a acquis la certitude des motifs concrets de cette destruction et de la situation qui perdure depuis plus d'un siècle .

En regard de la vérité, les propos tenus sur le sujet tant par le Centre des Monuments Nationaux que les livres d'histoire sont autant de fabrications idéologiques et pusillanimités politiques

L'absence de considération quant à ses requêtes, amène malheureusement l'Association à exprimer ouvertement tant à ses contacts internationaux que via les moyens de communications, ses explications qui ne peuvent être favorables à l'honorabilité du gouvernement de notre pays.

Cette obligation se fonde aussi sur les pertes économiques considérables des habitants de l'Aisne dont on peut estimer le chiffrage en milliard d'Euros alors qu' une restauration symbolique à coût raisonnable est de l'ordre du millions d'Euros et qu'elle générerait immédiatement un flux de visiteurs conséquent en proportion de la grandeur même du monument .

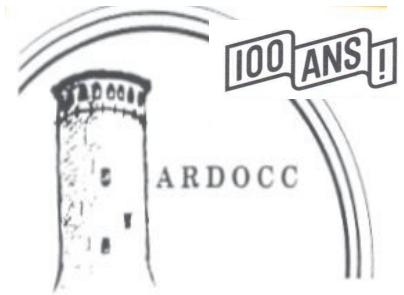
Notre association de la Société civile ne cherche pas à gérer voire indisposer la Puissance publique mais elle se doit de le faire car elle considère que, de toute manière, la Vérité triomphera et que , comme à aucun moment le peuple n'a été consulté démocratiquement sur ce monument qui lui appartient, les prétentions de l'Etat à l' immobilisme vont placer ses gouvernants et son peuple en mauvaise situation diplomatique et sociale devant l'humanité présente et future .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations républicaines .



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

Pj: Copie sera très largement diffusée dès début 2026



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU

ARDOCC
M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr
site:<https://www.ardocc.com>
<https://www.donjondcoucy.com>

Le 18 décembre 2025

Madame la ministre de la Culture
Mme Rachida Dati
Palais Royal 3 rue de Valois Paris Ier

Objet : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Madame la Ministre,

L'association pour la restauration du donjon de Coucy-le-château a entamé une large campagne auprès de toute la Puissance Publique française pour information et saisine d'une demande de Caducité des textes dits Doumer qui ont édicté le " **maintien en ruine pour montrer aux générations futures la barbarie du Peuple allemand** ".

Plusieurs bonnes raisons justifient l'opportunité de cette requête en caducité .

En premiet lieu se place la position même de la direction du Patrimoine de votre ministère qui dit clairement que « **la reconstruction du donjon serait aux plans historique, architectural, patrimonial, voire diplomatique un projet d'un intérêt et d'une ampleur indéniable !** ».

Suit toute une liste de raisons très actuelles :

*** la résolution du Parlement européen de janvier 2024 concernant la "conscience historique européenne"**

*** la levée de censure su Ministère de la défense récente (copie au Ministère jointe) qui rend publique la vérité sur la destruction, laquelle contredit plusieurs des narratifs souvent utilisés depuis longtemps pour justifier la ruine sans remettre en cause la barbarie unilatérale du peuple allemand ,**

***les possibilités financières de la Banque européenne d'Investissement ainsi que toutes les possibilités de la société civile dont les capacités se sont manifestées pour la restauration de Notre Dame de Paris ,**

*** l'existence de plusieurs associations locales favorables à la sortie de l'immobilisme ,**

*** la contribution de l'Ardooc au chantier de déblaiement du donjon de 1991 sous direction de l'architecte en chef des Monuments historiques et aide de la DRAC,**

+ des motifs plus anciens mais toujours actuels peuvent être rappelés,

++ perte économique considérable du fait de la disparition du flux touristique se chiffrant en milliard,

++ besoin toujours actuel d'un monument symbole de paix entre les peuplrs allemands et français également symbole de la construction européenne et de sa défence commune .

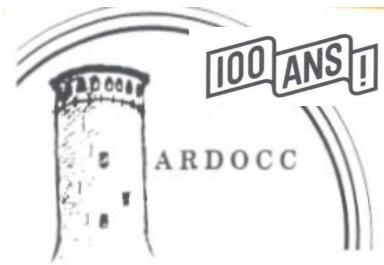
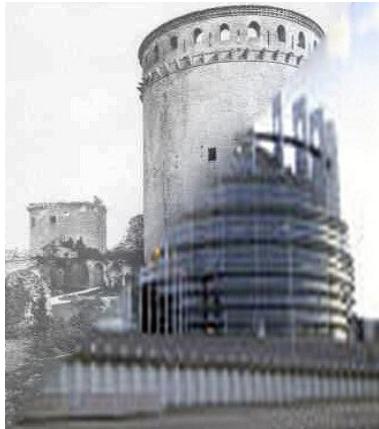
L'association, membre d'EuropaNostra et du WMF, déplore gravement l'occultation et l'immobilisme que manifestent plusieurs administrations publiques française, dont la Présidence, et, dans le cadre de son objet social, souhaite un examen bienveillant et non polémique de sa requête en caducité qu'elle considère comme la première pierre indispensable pour une bonne approche tant de la part de la société civile que de la Puissance publique.

Restant à la disposition de votre autorité,

veuillez agréer, Madame la Ministre . nos salutations républicaines.



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



ARDOCC

M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr
site:<https://www.ardocc.com>
<https://www.donjondecoucy.com>

Le 16 Décembre 2025

Madame la Ministre des Armées
Catherine Vautrin
Hotel de Brienne
14 rue Saint Dominique Paris VII

Objet : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Madame la Ministre,

L'association en objet correspond depuis de nombreuses décennies avec le ministère de la culture et la Présidence de la République .

Récemment, sur conseil des Institutions européennes, elle a fait requête en caducité du texte Doumer prescrivant « **le maintien en ruines du château de Coucy pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand** » à la Commune de Coucy et au Conseil départemental.

La quête de notre association a permis de faire réaliser en 1991 un déblaiement de la base du donjon sous direction de la Direction régionale de la Culture et de l'Architecte en chef des Monuments historiques .

De ce fait, un dossier important a été constitué sur Coucy et son donjon , dossier connu d'Europa Nostra comme du World Monument Fund .

Comme il s'avère que la Puissance publique française n'obtempère pas à la requête de notre association comme à la résolution du Parlement européen sur la « **conscience historique européenne** » de janvier 2024, notre association , qui n'agit que pour la Paix et la construction européenne , se doit de vous aviser des points suivants .

Récemment les archives du ministère de la Défense ont laissé apparaître une photo interdite de diffusion par la censure, révélant l'existence d'un centre de commandement au sous-sol du donjon .

A la suite d'un travail important de l'historien Amaury Lorin, la personne de Paul Doumer a pu être mieux cernée et notre association a pu rencontrer son descendant direct: M Nivet-Doumer, longtemps actif en votre ministère . Celui-ci nous a avoué avoir toujours ignoré l'existence de l 'édit sur le maintien en ruine de son aïeul et remis une lettre soutenant notre requête en caducité .

Egalement récemment, les photos des gros canons français capturés par les Allemands en 1918 sont apparus.

Ces différents éléments convergent pour mettre en évidence le secret militaire de la France et la véracité de la déclaration de Guillaume II confirmée par l'architecte Bodo Ebhardt justifiant la destruction complète du donjon pour des raisons militaires.

En effet, la proximité de la ligne de repli avec le poste d'observation du Donjon et la position sur la voie ferrée d'un gros canon , rendait la situation trop périlleuse pour l'armée allemande en cette période de début 1917, alors que la France venait de manifester une volonté de poursuivre le conflit.

La mise à jour de ces éléments par notre association de la société civile est une puissante incitation à poursuivre son objet social et elle ne manquera pas d'évoquer la persistance de la Puissance publique dans l'occultation, l'immobilisme et entrave à la manifestation de la vérité historique, politique, culturelle et diplomatique auprès de tous les citoyens du monde.

Elle se doit donc, pour l'honneur et la gloire de notre pays, d'inviter tous les composants de la puissance publique à bien considérer la position du Ministère de la Culture qui dit clairement que « **la reconstruction du donjon serait aux plans**

historique , architectural, patrimonial, voire diplomatique un projet d'un intérêt et d'une ampleur indéniable! ».

Sans la caducité, l'Allemagne, l'Europe, voire le monde ne feront rien et le peuple de France, déjà spolié par un siècle de privations de revenus touristiques dont la perte s'élève en milliards d'euros alors que la restauration est de l'ordre de la centaine de millions, n'aura à apporter aux générations futures que des yeux pour pleurer !

La Paix, commence par la Paix des Braves.... celle des militaires.

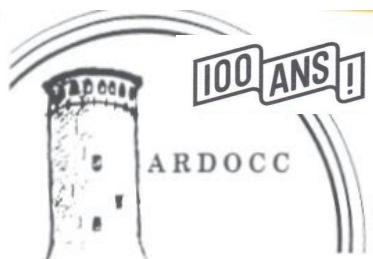
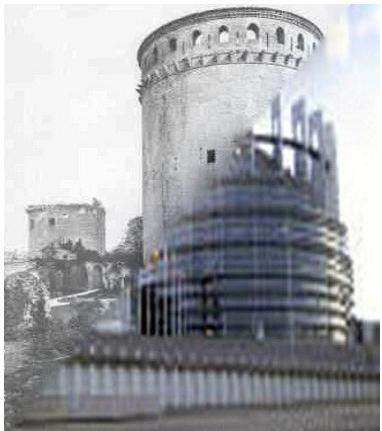
Merci, Madame la Ministre, d'y contribuer

Veuillez agréer, Madame la Ministre, les salutations républicaines d'un ancien officier de réserve .



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

PS copie dernière lettre au Président de la République



Association pour la restauration
du donjon de
COUCY - le - CHATEAU



M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr
site:<https://www.ardocc.com>
<https://www.donjondcoucy.com>

Le 6 Décembre 2025

**Monsieur le Président de la République Française
M Emmanuel Macron**

Obj : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Monsieur le Président ,

Traditionnellement, comme chaque fin d'année depuis plusieurs décennies, l 'Association pour la restauration de Coucy-le-château, vous transmet ses bons vœux pour l'année à venir en rappelant l'intérêt, voire la nécessité, d'agir pour la Paix et la Construction européenne par l'acte symbolique de « restaurer le plus fort donjon médiéval du monde ».

Au cours de l'année qui s'achève, par son courrier du 6 août, les démarches de l'association pour la « caducité du message de barbarie attachée à la ruine maintenue pour les générations futures » vous ont été rapportées et il a été sollicité de votre autorité l'expression claire et publique de la position de la France quant à la restauration du Donjon de Coucy.

Aucune réponse n'est parvenue à ce jour, ni de la Présidence, ni des Préfets de l'Aisne et de la Région .

Nous déplorons cet état de fait, rendant manifeste et effectif la volonté de maintien du message de haine , malgré notre avertissement concernant « la résolution du Parlement européen sur la conscience historique européenne ».

l'Association membre d'Europa Nostra et du World Monument Fund, se trouve, en conséquence, contrainte à communiquer aux institutions européennes et internationales une position de l'Etat Français caractérisée par de l'immobilisme, secret, occultation et mépris de la société civile française comme de l'opinion publique européenne .

Concomitamment à cette demande formelle de Caducité, laquelle est demandée par la quasi totalité des citoyens qui connaissent ce monument y compris le descendant direct de feu le Président de la République Paul Doumer, l' Association a poursuivi ses recherches sur les raisons de cette situation catastrophique.

Elle se doit d'aviser la Présidence qu'elle a acquis la certitude des motifs concrets de cette destruction et de la situation qui perdure depuis plus d'un siècle .

En regard de la vérité, les propos tenus sur le sujet tant par le Centre des Monuments Nationaux que les livres d'histoire sont autant de fabrications idéologiques et pusillanimités politiques

L'absence de considération quant à ses requêtes, amène malheureusement l'Association à exprimer ouvertement tant à ses contacts internationaux que via les moyens de communications, ses explications qui ne peuvent être favorables à l'honorabilité du gouvernement de notre pays.

Cette obligation se fonde aussi sur les pertes économiques considérables des habitants de l'Aisne dont on peut extimer le chiffrage en milliard d'Euros alors qu'une restauration symbolique à coût raisonnable est de l'ordre du millions d'Euros et qu'elle générera immédiatement un flux de visiteurs conséquent en proportion de la grandeur même du monument .

Notre association de la Société civile ne cherche pas à gêner voire indisposer la Puissance publique mais elle se doit de le faire car elle considère que, de toute manière, la Vérité triomphera et que, comme à aucun moment le peuple n'a été consulté démocratiquement sur ce monument qui lui appartient, les prétentions de l'Etat à l'immobilisme vont placer ses gouvernants et son peuple en mauvaise situation diplomatique et sociale devant l'humanité présente et future .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations républicaines .



Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

Pj: Copie sera très largement diffusée dès début 2026

